



LE GUIDE DES PROFESSIONNELS DU DROIT DU TERRITOIRE DE BELFORT

JE SUIS UNE PLAQUETTE INTERACTIVE



SOMMAIRE

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)	3
---	---

QUEL PROBLÈME, QUEL PROFESSIONNEL DU DROIT ?

Le Service d'Accueil Unique du Justiciable (SAUJ)	4
Les avocats	5
Les huissiers de justice	6
Les notaires	7
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)	8

QUEL ACCOMPAGNEMENT, QUELLE ASSOCIATION ?

L'Association Intercommunautaire d'Aide aux Victimes d'Infraction - Aide aux Victimes (AIAVI-AAV90)	9
Le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV)	10
Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	11
La Confédération Syndicale des Familles	12
L'UFC QUE CHOISIR	13
L'écrivain public	14

QUELLE SOLUTION À L'AMIABLE ?

La médiation familiale	15
Le conciliateur de justice	16
Le délégué du défenseur des droits	17



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT (CDAD)

Le CDAD a pour mission essentielle de définir et mettre en œuvre une politique d'accès au droit dans le département.

Les usagers peuvent bénéficier:

- d'une information sur leurs droits et obligations, ainsi que d'une orientation vers les organismes et professionnels du droit chargés de la mise en œuvre de ces droits;
- d'une aide dans l'accomplissement de démarches, en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique, ainsi que d'un accompagnement au cours des procédures non juridictionnelles;
- de consultations juridiques gratuites de professionnels du droit : avocats, notaires, huissiers, association d'aide aux victimes;
- d'une assistance à la rédaction et à la conclusion d'actes juridiques.

LES COORDONNÉES DU CDAD



Du lundi au vendredi
8h30 à 12h00
13h30 à 17h00



CDAD du Territoire de Belfort
Tribunal de Grande Instance
9 Place de la République
90020 BELFORT CEDEX
03.84.58.53.32



cdad90@gmail.com
www.cdad90.fr
www.tatout90.info
 CDAD 90

Des consultations juridiques et gratuites sont assurées par des professionnels de droit après prise de rendez-vous auprès du secrétariat du CDAD.



QUEL PROBLÈME, QUEL PROFESSIONNEL DU DROIT ?

LE SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE (SAUJ)

Mesure phare de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, le service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) doit permettre aux citoyens de se renseigner sur les procédures relatives à toutes les juridictions d'un arrondissement judiciaire, mais également d'effectuer des démarches juridictionnelles.

A Belfort, ce dispositif est déployé au sein du tribunal de grande instance. Des travaux ont été réalisés afin de permettre aux agents affectés au SAUJ d'accueillir les justiciables dans de bonnes conditions. En outre, les locaux aménagés garantissent la confidentialité des informations échangées.

Dès le mois d'avril 2017, le SAUJ de Belfort sera en mesure d'apporter un service de proximité en assurant un accueil physique et téléphonique de qualité au profit de tous les citoyens.

LES COORDONNÉES DU SAUJ



Du lundi au vendredi
8h30 à 12h00
13h30 à 17h00



Tribunal de Grande Instance
9 Place de la République
90020 BELFORT CEDEX
03.84.58.53.00



accueil.tgi-belfort@justice.fr
www.justice.fr



LES AVOCATS

L'avocat est un professionnel du droit, qui conseille et défend son client.

RÔLE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Le droit étant en constante évolution, il est important de connaître l'état de la réglementation applicable à votre problème. L'avocat renseigne et conseille son client dans les différentes branches du droit qui relèvent de sa compétence.

Il évalue la situation et propose une solution adaptée en conséquence. A cette fin, il dispense des consultations, au cours desquelles il informe l'utilisateur sur ses droits et le conseille sur les recours possibles.

Il peut également rédiger des actes juridiques dans les domaines les plus variés: travail, société, famille...

RÔLE DE DÉFENSE

Seul l'avocat représente les justiciables et plaide devant les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, les commissions administratives ou les instances disciplinaires. Le recours à l'avocat est souvent obligatoire devant certaines juridictions notamment le tribunal de grande instance et la cour d'appel.



LES COORDONNÉES DES AVOCATS



Permanence au CDAD:
1^{er} et 3^{ème} vendredis
après-midi de chaque mois
de 14h00 à 16h30

4^{ème} jeudi après-midi
de chaque mois
de 14h00 à 16h30

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



Ordre des avocats
Tribunal de Grande Instance
9 Place de la République
90020 BELFORT CEDEX
03.84.28.13.17



ordre.avocats.belfort@orange.fr

Retrouvez la liste complète
des avocats sur :
www.cdad90.fr



LES HUISSIERS DE JUSTICE

L'huissier de justice est un officier public et ministériel exerçant une profession libérale réglementée.

ACTIVITÉS RELEVANT DU MONOPOLE DE L'HUISSIER DE JUSTICE

L'huissier de justice signifie les actes judiciaires ou extrajudiciaires, c'est-à-dire qu'il délivre les jugements, par exemple les décisions de divorce en se rendant au domicile de la personne concernée pour lui remettre l'acte, ou encore les assignations, c'est-à-dire la citation à comparaître devant un tribunal.

L'huissier de justice exécute des décisions de justice et des actes notariés. Il peut procéder à des saisies de biens, tels qu'un compte bancaire. Il est aussi compétent en matière de procédure d'expulsion d'un locataire.

ACTIVITÉS NE RELEVANT PAS DU MONOPOLE DE L'HUISSIER DE JUSTICE

L'huissier peut dresser des procès-verbaux de constat, à l'occasion d'un conflit. Ainsi, il peut être fait appel à lui pour un constat de l'état des lieux d'un appartement, de l'état d'avancement de travaux, ou de dégâts matériels.

Il peut procéder au recouvrement amiable de créances: loyers, factures, pensions alimentaires.



LES COORDONNÉES DES HUISSIERS



Permanence au CDAD :
4^{ème} vendredi
après-midi de chaque mois
de 14h00 à 16h30

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



Chambre départementale des Hussiers
Maître RAYOT Sébastien
7 Boulevard Richelieu
Espace Vauban - CS 70405
90007 BELFORT



Retrouvez la liste complète
des huissiers sur :
www.cdad90.fr



LES NOTAIRES

Le notaire est un officier public et ministériel intervenant dans de nombreux domaines juridiques: famille, patrimoine, entreprise, immobilier, rural.

Il permet de sécuriser les rapports juridiques entre les personnes et de garantir la valeur des transactions réalisées.

AUTHENTICITÉ DES ACTES NOTARIÉS

L'acte passé devant notaire possède la qualité d'acte authentique, ce qui lui confère une force juridique particulière, notamment en matière de preuve. Il a le pouvoir d'authentifier les actes, en apposant son sceau et sa signature.

Il est chargé de conserver dans son office les originaux d'actes appelés minutes.



DOMAINES D'INTERVENTION DU NOTAIRE

Droit de la famille: il est le conseil des familles à tous les moments clefs de la vie personnelle: PACS, divorce, mariage (changement de régime matrimonial, contrat de mariage), adoption.

Droit des successions: il procède à la liquidation et au partage d'une succession, il peut dresser des actes de testament et de donation.

Droit des biens, du patrimoine, immobilier: il dresse un bilan patrimonial en fonction de chaque situation. Il conseille ses clients et rédige des actes de vente des immeubles.

Droit des entreprises: le notaire peut conseiller pour la création d'entreprise ou d'une société, ainsi que pour la gestion de celle-ci dans le cadre de son activité.

LES COORDONNÉES DES NOTAIRES



Permanence au CDAD:
2^{ème} vendredis après-midi
de chaque mois
de 14h00 à 16h30

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



Chambre Interdépartementale
des Notaires de Franche-Comté
22A rue de Trey
25000 BESANÇON
03.81.50.40.52



ci.franchecomte@notaires.fr

Retrouvez la liste complète
des notaires sur :
[www.chambre-franchecomte.
notaires.fr](http://www.chambre-franchecomte.notaires.fr)



LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSP)

Cet organisme met en œuvre les politiques de l'Etat en faveur de la cohésion sociale et les politiques de protection des populations. Il lutte contre les exclusions et les discriminations et protège les populations vulnérables. Il assure la protection des consommateurs et la régulation des marchés. Il assure aussi la santé et la protection des animaux, la qualité et la sécurité de l'alimentation et contrôle la sécurité des pratiques sportives.

Ses missions en matière de consommation sont notamment de protéger la population sur la qualité, la sécurité des produits et des prestations de service et la protection économique des consommateurs.

LES COORDONNÉES DE LA DDCSP



Permanence en droit
à la consommation:
Les vendredis après-midi



DDCSP
2 Place de la
Révolution Française
90004 BELFORT CEDEX
03.84.21.98.50



ddscpp-protect@territoire-de-belfort.gouv.fr
www.territoire-de-belfort.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



QUEL ACCOMPAGNEMENT, QUELLE ASSOCIATION ?

L'ASSOCIATION INTERCOMMUNAUTAIRE D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTION - AIDE AUX VICTIMES (AIAVI-AAV90)

L'aide aux victimes 90 accueille les victimes d'une infraction pénale: atteinte à la personne ou atteinte aux biens. Elle intervient dans de nombreux domaines: familial, professionnel, banque, assurance, consommation.

Un soutien psychologique peut être aussi proposé aux victimes les plus fragilisées.

L'AAV90 est habilitée par le Tribunal de Grande Instance à exercer une médiation pénale à la demande du Procureur.



LES COORDONNÉES DU AIAVI-AAV90



Du lundi au vendredi
9h00 à 12h00
14h00 à 17h00

Permanence au CDAD:
Jeudi matin tous les 15 jours
de 9h00 à 11h30

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



AIAVI - AAV90
18 bis, rue Gaston Defferre
90000 BELFORT
03.84.22.82.06



contact.aav90@gmail.com
www.france-victimes.fr



LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV)

Le BAV fournit de nombreuses informations pratiques, explique aux victimes le fonctionnement judiciaire et les renseigne sur les procédures en cours les concernant.

La permanence est assurée par les juristes de l'AAV90.

Une des missions consiste également dans l'accompagnement aux audiences pénales des personnes victimes d'une infraction qui le souhaitent.

LES COORDONNÉES DU BAV



Permanence au TGI:
Mercredi et vendredi
9h00 à 12h30
13h30 à 17h00



Bureau d'Aide aux Victimes
Tribunal de Grande Instance
9 place de la République
90020 BELFORT CEDEX
03.70.04.40.42



contact.aav90@gmail.com
www.france-victimes.fr



LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Le CIDFF informe et oriente juridiquement le public dans divers domaines du droit, tels que le droit de la famille, le droit du travail ou toutes questions de droit civil, mais aussi en cas de violences conjugales ou intrafamiliales.

Le CIDFF intervient aussi en matière d'emploi et de création d'activité, de santé, d'éducation et de citoyenneté.

Les entretiens assurés par les juristes du CIDFF sont gratuits, confidentiels et anonymes.

LES COORDONNÉES DU CIDFF



Du lundi au vendredi
9h00 à 12h00
14h30 à 16h30



CIDFF
3 rue Jules Vallès
90000 BELFORT
03.84.28.00.24



cidf-belfort@wanadoo.fr
www.infofemmes.com



LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES

La Confédération Syndicale des Familles est une organisation familiale de défense des consommateurs et des locataires.

Elle agit avec les familles dans tous les domaines du quotidien: consommation, logement, éducation, culture et loisirs.

LES COORDONNÉES DE CSF



Du lundi au vendredi
8h30 à 13h30

OU SUR RENDEZ-VOUS



CSF
51 bis rue de Mulhouse
9000 BELFORT
09.72.90.35.83



csf90@wanadoo.fr
www.la-csf.org



L'UFC QUE CHOISIR

L'UFC Que Choisir est une association à but non lucratif, au service des consommateurs, pour les informer et les défendre au sujet de leurs droits.

Il peut assister les usagers dans le cadre d'un litige avec un professionnel, un bailleur, un assureur, un garagiste, etc...

LES COORDONNÉES DE L'UFC



Permanence à la maison
des associations:
Le jeudi
14h00 à 16h00



UFC que choisir
2 rue Jean-Pierre Melville
90000 BELFORT
03.84.22.10.91



contact@belfort.ufcquechoisir.fr
www.quechoisir.org



L'ÉCRIVAIN PUBLIC

Un écrivain public est un professionnel de l'écrit dont la mission est d'aider les personnes en difficulté à formaliser leurs démarches.

LES COORDONNÉES DE L'ÉCRIVAIN PUBLIC



Permanence au Centre culturel
et social des Résidences :
Le jeudi
9h00 à 11h30



Centre Culturel et Social Résidence Bellevue
4 rue de Madrid
9000 BELFORT
03.84.21.24.57



www.ecrivains-publics.fr



QUELLE SOLUTION À L'AMIABLE ?

LA MÉDIATION FAMILIALE

La Médiation Familiale propose une autre voie dans le règlement des conflits, souvent difficiles, liés aux ruptures, séparations, divorces, successions, ainsi qu'en cas de conflits concernant les enfants ou petits- enfants. L'objectif est de favoriser le dialogue, de restaurer la communication et de trouver des solutions durables et adaptées. La médiation est une démarche volontaire limitée dans le temps. Le premier entretien est gratuit.

LES COORDONNÉES DE LA MÉDIATION FAMILIALE



Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30



Médiation Familiale
Centre commercial 4 AS
Tour 8, rue de l'As de Carreau
9000 BELFORT
03.84.90.95.13



www.territoiredebelfort.fr



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de Justice est un bénévole qui a pour mission de favoriser et constater le règlement amiable des différends qui lui sont soumis.

Il tente d'amener les parties à dialoguer et à dégager la solution qui leur paraîtra la meilleure. Il intervient dans diverses matières, notamment les conflits de voisinages, les impayés, les litiges de consommation et les problèmes locatifs.

LES COORDONNÉES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE



Le mardi
de 13h30 à 17h00



Conciliateur de justice
Tribunal d'Instance
9 place de la République
90000 BELFORT
03.84.28.16.21



www.conciliateurs.fr



UNION NATIONALE DES
CONCILIATEURS DE JUSTICE



LE DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des Droits est une autorité constitutionnelle indépendante., Ce statut lui garantit une véritable autonomie pour agir. Il fait connaître les droits de chacun et défend les personnes discriminées, celles qui rencontrent un conflit avec les forces de sécurité publique ou privée, avec les services publics, ainsi que les enfants dont les droits ne sont pas respectés.

Le Défenseur des droits propose des règlements amiables et des projets de réforme. Il rédige des avis qu'il transmet au Parlement ainsi que des rapports.

Il s'appuie dans sa mission sur un réseau de délégués, chargés de régler les litiges entre les usagers et l'administration ou les services publics.

LES COORDONNÉES DU DÉFENSEUR DES DROITS



Mardi toute la journée



Délégué du Défenseur des Droits
du Territoire de Belfort
Préfecture du Territoire de Belfort
1 rue Bartholdi
90000 BELFORT
03.84.57.16.92



nicole.chabanne@defenseurdesdroits.fr
www.territoire-de-belfort.gouv.fr



RETROUVEZ NOTRE CARTE INTERACTIVE

